

AVIS DE LA CONFERENCE NATIONALE DES ELEVES DU LUXEMBOURG (CNEL) SUR LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Après que la réforme du lycée pour l'enseignement secondaire classique (ESC) ait été votée à la Chambre des députés le 29 août 2017, c'est la réforme de l'enseignement secondaire général (ESG) qui était au programme cette année.

La CNEL, en tant que plateforme nationale, constituée des représentants élus des comités des élèves de 41 lycées luxembourgeois (ESC et ESG), s'est une fois de plus exprimée à ce sujet ! L'année dernière déjà, la CNEL a regretté que la réforme de l'ESG n'ait pas pu avoir lieu en même temps que la réforme à l'ESC, notamment en ce qui concerne le déroulement des examens de fin d'études secondaires, pour lesquels les élèves de l'ESC ont déjà pu profiter cette année.

Après que les représentants des comités des élèves se soient intensivement consacrés à la réforme de l'ESG pendant cette année, ils ont finalement adopté le présent avis lors de la session du 14 juin de la CNEL.

1) Les nouvelles sections

Ce ne sont pas moins de trois nouvelles sections qui vont voir le jour à partir de la rentrée 2018/19 ! Il s'agit de la section « gestion de l'hospitalité (GGH) », de la section « sciences environnementales (GSE) » ainsi que de la section « architecture, design et développement durable (GA3D) ».

Bien qu'en tant que CNEL, nous accueillons positivement la création de ces nouvelles sections dans l'ESG, nous avons du mal à comprendre la cohérence de l'introduction de ces nouvelles sections dans les programmes scolaires. En effet, il est prévu que pour l'année scolaire à venir, la section GGH soit proposée directement en 4^e et en 2^e. Il en est autrement pour la section GA3D, qui devrait exister l'année prochaine en classe de 4^e seulement.

- C'est la raison pour laquelle nous revendiquons que cette section soit également proposée en classe de 2e (tout comme pour la section « gestion hospitalité »).

Certaines de ces nouvelles sections seront proposées uniquement à un seul endroit dans le pays. Ce n'est pas pratique pour les élèves devant prendre les transports en commun ou scolaires.

C'est pourquoi la CNEL revendique :

- Dans le cas où il y aurait de la demande, que ces nouvelles sections soient proposées à trois endroits géographiques différents, dont l'un à l'est, si bien que le temps passé dans les transports soit réduit au maximum.

Précisément à l'heure actuelle où davantage de sections sont susceptibles d'être proposées, l'orientation est un point crucial. Il est bien connu depuis un bout de temps que l'orientation n'est pas idéale au lycée. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de véritable orientation cette année afin d'informer les élèves sur ces nouvelles sections. Voilà pourquoi

- la CNEL revendique que celle-ci soit faite de manière systématique à partir de l'année scolaire à venir.
- Une autre idée, serait que tout comme dans l'ESC, des tuteurs soient nommés, qui ensemble avec l'élève l'aiderait à faire le meilleur choix.

2) L'examen de 1^{re} et les nouveaux noms des classes

Comparé à ses pays voisins, le Grand-duché de Luxembourg a toujours été le pays où les élèves ont eu le plus d'examens à passer. Une situation qui a contribué à ce que nos élèves soient de plus en plus stressés et, par conséquent, n'aient pas pu faire état de leur meilleure performance. Cette nouvelle réforme des examens, qui a déjà été mise en place l'année dernière pour l'ESC, donnerait aussi aux élèves du ESG la possibilité de se concentrer davantage à leurs matières individuelles, ce qui aurait bien entendu un impact bénéfique sur leurs notes.

Informer les élèves de la 2^e de l'ESG

Du fait que cette nouvelle réforme de l'examen du bac concerne tous les élèves ayant fréquenté une 2^e de l'enseignement secondaire général (ESG), pendant l'année académique 2017/2018, la CNEL attache une grande importance au fait que ces élèves soient informés au plus vite sur cette nouvelle 1^{re} et insiste que toutes les informations nécessaires par rapport à ce changement, telles que les matières sur lesquelles portent les examens, les choix linguistiques etc., soient communiquées aux élèves avant la fin de l'année 2017/2018.

- C'est la raison pour laquelle la CNEL demande instamment au ministre Meisch de refaire un « Infotour ». Tout comme l'année dernière dans l'ESC, le Ministère devrait rendre visite à toutes les classes de 2^e de l'Enseignement Secondaire Général et expliquer aux élèves ce qui va changer précisément pour l'examen de 1^{re} et à quoi ils devront s'attendre.

La CNEL a déjà fait cette demande mais elle est restée sans réponse de la part du Ministère jusqu'à présent. Toutefois, nous espérons évidemment pouvoir compter sur une bonne collaboration et un traitement juste.

Le choix des examens écrits / oraux

Comme on peut le constater actuellement pour l'ESC, il faut choisir ses matières d'examen à la fin du premier semestre. Il peut toutefois arriver, dépendamment de chaque lycée, que l'on doive choisir ses matières d'examens sans que l'on ait obtenu son premier bulletin des notes. Cette année, cette situation a entraîné des complications dans le cadre du nouvel examen de 1^{re} dans l'ESC.

- C'est la raison pour laquelle la CNEL revendique l'introduction de 2 dates butoir pour le choix des matières d'examen.
1. Pour le choix des matières linguistiques, la date butoir serait, comme jusqu'à présent, le premier jour du 2^e semestre ;
 2. Pour le choix des examens écrits, la CNEL propose le premier jour des congés de Pâques comme date butoir.

Ces dates butoir devraient s'appliquer tant aux élèves de l'ESG qu'à ceux de l'ESC et leur permettraient de poser un choix qui se fonderait sur la situation actuelle de leurs notes obtenues jusque-là.

Double correction pendant l'année scolaire

Afin que les élèves de tous les lycées soient traités de la même manière, la CNEL propose

- la possibilité d'une double correction à la demande d'un élève.

Correction à l'examen

- ➔ La CNEL insiste toujours sur une triple correction des examens, dans le but d'assurer un résultat juste.
- ➔ De plus, la CNEL soulève que les examens doivent être passés de manière anonyme et souligne que l'on doit respecter cet anonymat, tant de manière officielle qu'inofficielle.

Nouveaux noms pour l'ESG

A partir de l'année 2018/19, il est prévu d'introduire des nouveaux noms pour les classes de l'ESG. Au niveau des classes, une 9^e deviendrait alors un 5^e, tel que cela a toujours été le cas dans l'ESC. En outre, il est prévu que les différentes sections de l'ESG changent également de nom. L'idée derrière ces modifications est l'exclusion de toute possible discrimination.

Nous, la CNEL, sommes conscients que seul une part négligeable des élèves de l'ESG se sont sentis discriminés en raison des noms de leurs sections / classes. Toutefois nous estimons qu'il est positif de vouloir définitivement exclure toute discrimination.

Nous estimons aussi que les nouveaux noms de sections sont très utiles, d'autant plus qu'en raison des nouvelles sections, on les distinguera plus facilement.

3) Cours de base et cours avancés

Le côté bilangue de notre système scolaire a ses avantages et ses inconvénients ! D'une part, nous avons l'opportunité d'apprendre beaucoup de langues à l'école, mais d'autre part, lorsque nous sommes confrontés à des difficultés en langues, cela peut entraîner des restrictions au niveau de notre performance. C'est la raison pour laquelle la présente réforme propose un système où l'élève peut choisir entre deux niveaux de difficulté en langue, un niveau de base et un niveau avancé.

Bien que nous ne soyons pas contre ce système (de base et avancé), nous souhaitons souligner qu'il ne peut constituer une solution à long terme pour soutenir les élèves au niveau de leurs difficultés

linguistiques. N'oublions pas que nous vivons dans un pays multilingue où les connaissances en langues jouent un rôle important pour trouver un jour un travail.

Un des risques que la CNEL aperçoit est que les élèves renforceront leur langue forte, ce qui les aidera sur le moment, mais ils ne devront pas suffisamment travailler leurs points faibles.

→ Voilà pourquoi nous revendiquons que les élèves se trouvant au niveau de base soient suffisamment stimulés et soutenus, afin qu'ils soient en mesure d'améliorer leur langue faible.

Pour la CNEL il est important que tous les élèves, tant ceux de l'ESC, que ceux de l'ESG aient les mêmes opportunités pour effectuer leurs parcours scolaires, et c'est pourquoi nous sommes en faveur de cette modification de loi.